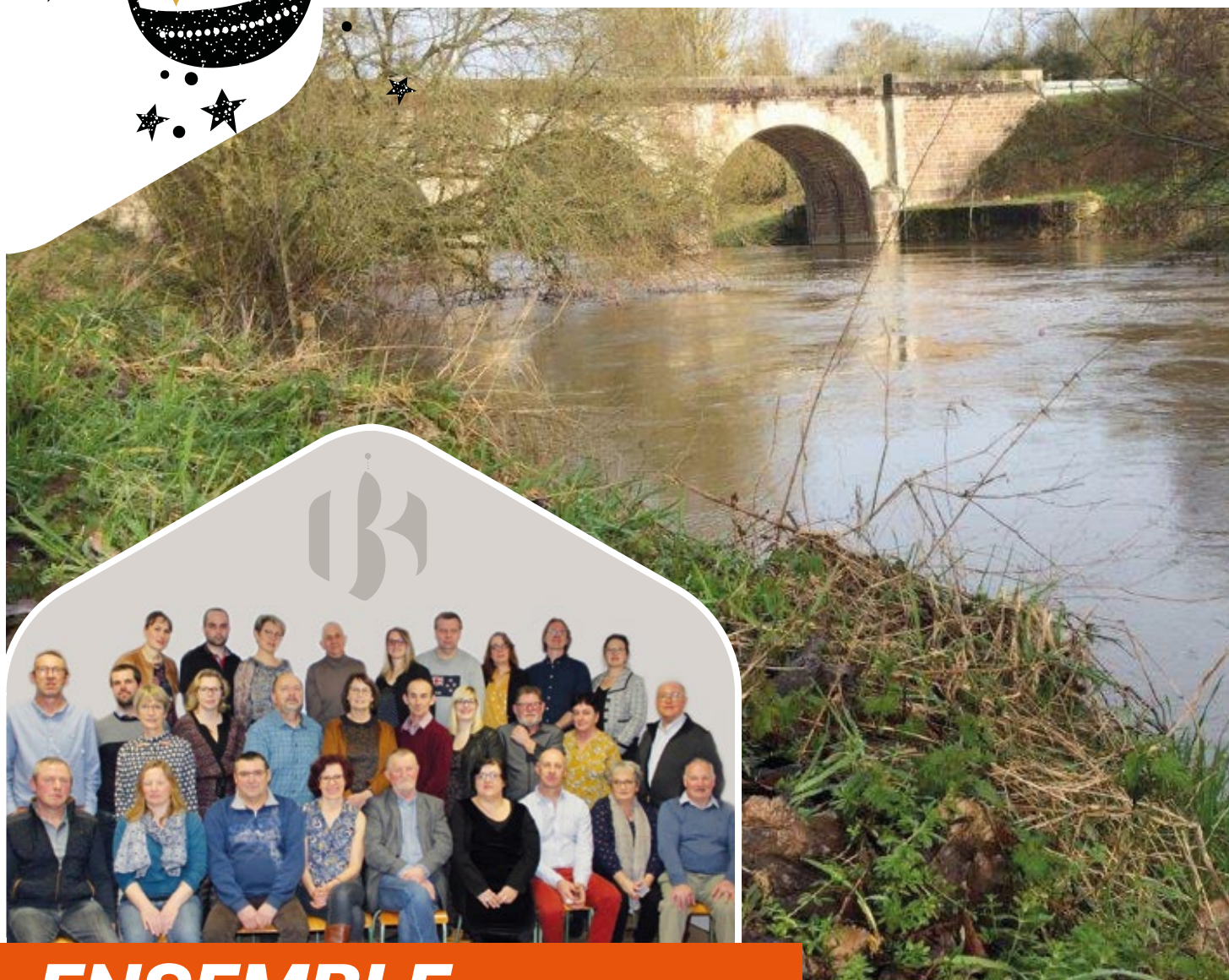


La B News

de Bourgvallées

GOURFALEUR / LA MANCELLIÈRE-SUR-VIRE / LE MESNIL-HERMAN
SAINT-ROMPHAIRE / SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSÉ / SOULLES

janvier 2021 #9



ENSEMBLE
pour **BOURGVALLÉES**

2 EDITO

2 Le budget

3 L'école de Saint-Samson-de-Bonfossé
Le périscolaire - Le RPI

4/5 Commissions communales

6 Travaux & projets

7 OPAH - PLUi

7/8 "Ça se passe à Bourgvallées..."


Bourgvallées
vivre naturellement



Ensemble pour Bourgvallées

La nouvelle équipe est en place depuis le 28 mai 2020 seulement. Nous traversons une période difficile ; cette mesure contraignante et difficile à supporter est toutefois nécessaire pour protéger les aînés et les personnes vulnérables. Nous nous devons de respecter les règles nationales : éviter les contacts sociaux, les réunions, appliquer les précautions sanitaires strictes. Nos pensées vont vers les commerçants qui ont été contraints de fermer boutique, sachez que la municipalité, l'agglomération Saint-Loise seront auprès de vous pour vous renseigner. Les écoles accueillent nos enfants avec un protocole sanitaire renforcé, la municipalité a toute confiance aux équipes enseignantes et personnels communaux pour offrir l'accueil le plus rassurant. Le CCAS suivra attentivement les situations de nos concitoyens les plus fragiles,

ce temps de crise doit être un temps de solidarité. De plus, suite au coronavirus le repas des anciens n'a pas eu lieu, la pandémie a fait des ravages. Nous l'espérons, en 2021, ils pourront se retrouver ; nous mettrons tout en œuvre pour.

Avant de démarrer notre programme ; certains travaux sont en cours d'achèvement :

- la salle multi-activités sera disponible en janvier 2021 pour les associations qui le souhaitent, le planning est en cours de réalisation.
 - l'extension du cabinet médical s'achèvera fin décembre 2020 et sera mis à disposition au 1^{er} janvier 2021.
- > d'autres vont démarrer début 2021 :
- le cimetière de Saint-Romphaire en étude début 2020.
 - la traversée du bourg de Saint-Samson-de-Bonfossé en attente de l'accord de la DDTM, avec des plateaux surélevés pour limiter la vitesse, à la charge de la commune et la remise en forme du tapis d'enrobé par le département.

Pourquoi des communes déléguées ?

A ce jour, la mairie de Bourgvallées n'est pas fonctionnelle.

L'objectif est de réfléchir à une nouvelle mairie. Un choix sera fait par le conseil municipal sur le lieu :

- rénover et agrandir la mairie actuelle,
- ou réhabiliter l'ancien presbytère de Saint-Samson-de-Bonfossé
- ou travailler sur un bâtiment neuf dans le milieu du bourg.

Quel que soit le lieu ; l'objectif est d'intégrer des services publics qui apporteront un plus à nos citoyens (poste, banque...). Ce projet doit être partagé et représentatif de tout le territoire de Bourgvallées ; il doit mûrir. Il rentrera dans le contrat de pôle de services mis en place avec le département.

Espérons retrouver une situation normale début 2021. Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année à vous : Valléennes et Valléens, collaborateurs, responsables d'associations et bénévoles de Bourgvallées.

Bonne santé à toutes et à tous.
Et bonnes fêtes de fin d'année.

Claude JAVALET
Maire de Bourgvallées



Le budget



LES CHIFFRES

La crise sanitaire ne nous a pas permis de vous communiquer les éléments financiers en juillet.
Comptes administratifs - Exercice comptable 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT / SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	2 191 100,42 €	1 929 377,94 €
Dépenses	-1 409 641,32 €	-1 605 264,18 €
Excédent 2019	781 459,10 €	324 113,76 €
Excédent 2018 reporté		40 714,15 €
Excédent cumulé fin 2019	781 459,10 €	364 827,91 €

L'excédent de la section de fonctionnement détermine la capacité de la collectivité à rembourser le capital emprunté et à financer de nouveaux investissements.

CAF

L'excédent de fonctionnement dégagé a permis de rembourser une partie du capital emprunté pour un montant de 163 416 €. Le reste (618 043 €) constitue la CAF Nette qui permet de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Endettement

Montants des emprunts au 31/12/2019 : 1 875 861 €

Capacité de désendettement : 2,4 ans.

La capacité de désendettement signifie que si la commune consacrait la totalité de sa capacité d'autofinancement brute au remboursement de ses emprunts, elle les aurait remboursés au bout de 2 ans et 5 mois. La loi ne fixe pas de limite mais il est d'usage de dire que lorsque le ratio de désendettement est inférieur à 6 ans la situation est saine.

La création de la commune nouvelle a permis d'accroître la capacité d'auto-financement et de réduire la capacité de désendettement.

BUDGET 2020

Taux d'imposition 2020

● GOURFALEUR

* TFB : 9,86 % - TFNB : 13,06 % - TH : 6,44 %

● LA MANCELLIÈRE-SUR-VIRE

TFB : 11,45 % - TFNB : 5,27 % - TH : 4,02 %

● LE MESNIL-HERMAN

TFB : 7,76 % - TFNB : 14,17 % - TH : 4,01 %

● SAINT-ROMPHAIRE

TFB : 10,64 % - TFNB : 15,53 % - TH : 6,11 %

● SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSÉ

TFB : 15,57 % - TFNB : 18,12 % - TH : 7,59 %

● SOULLES

TFB : 13,06 % - TFNB : 23,05 % - TH : 6,76 %

* TFB : Taxe sur le foncier bâti
TFNB : Taxe sur le foncier non bâti
TH : Taxe d'habitation

❖ LES ÉCOLES À BOURGVALLÉES ❖



L'école de Saint-Samson-de-Bonfossé



Le périscolaire :

Mme ADOR :

Toute petite section - Petite section / 21 enfants

Mme MENNIER (Directrice) :

Petite section - Moyenne section / 22 enfants

Mme GUÉRIN :

Moyenne section - Grande section / 21 enfants

Mme RENOUF : CP-CE1 / 22 enfants

Mme JEANNE : CE1-CE2 / 24 enfants

Mme BACHELIER : CE2-CM1 / 25 enfants

M. DUTRON : CM1-CM2 / 21 enfants

Soit à ce jour un total de 156 enfants

⋮

Pour répondre au mieux au protocole sanitaire, l'école est divisée en trois pôles à savoir :

Pôle 1 : Toutes les maternelles

Pôle 2 : CP-CE1 et CE1-CE2

Pôle 3 : CE2-CM1 et CM1-CM2

Pour limiter le brassage des élèves, les pôles ne se croisent jamais.

Les services périscolaires comptent 9 agents communaux, et 1 animatrice mise à disposition par Saint-Lô agglomération sur le temps de la garderie et de la pause méridienne. Pour répondre aux besoins, 3 ATSEM à temps plein accompagnent les enfants des classes de maternelles. 2 personnes préparent les repas qui sont cuisinés sur place avec des produits locaux issus pour la plupart des commerces de Saint-Samson-de-Bonfossé.

Les autres agents aident au service des repas le midi, surveillent les enfants sur la cour et à la garderie puis font le ménage au sein de l'école.

Pour rappel, le repas est facturé :

3.80 € pour les élèves domiciliés à Bourgvallées,

4.60 € pour les repas occasionnels (moins de 5 repas par mois),

4.60 € pour les élèves domiciliés à l'extérieur de Bourgvallées.

Par ailleurs, comme pour l'école, et afin de respecter le protocole sanitaire, la garderie est divisée en trois pôles (les mêmes que sur le temps scolaire).

1 € la ½ heure de garderie (goûter inclus).

La commission scolaire :

Elle se compose de 7 personnes.

Le RPI

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

est un groupe scolaire qui réunit 3 écoles, les écoles de Troispots et de Le Mesnil-Raoult qui accueillent l'ensemble des maternelles (soit 50 enfants pour l'année scolaire 2020-2021)

ainsi que l'école de Saint-Romphaire qui accueille les élèves de l'élémentaire (soit 85 enfants pour l'année scolaire 2020-2021). En tout il y a 6 classes réparties sur 3 sites.

L'école est accompagnée par un syndicat scolaire regroupant des élus des communes de Bourgvallées et de Condé-sur-Vire. Le Président est M. ASSELIN (Saint-Romphaire) et les vices présidents sont Mme VIVIER (Condé-sur-Vire - Le Mesnil-Raoult) et M. DUDOUIT (Condé-sur-Vire - Troispots). Le syndicat gère l'aspect financier du fonctionnement de l'école ainsi que de la garderie et de l'organisation de la restauration des enfants.



De gauche à droite : Mme MARGRITE (CE1-CE2) - Mme JOHAN (CM2, directrice) - Mme DESHAYES (MS-GS) - Mme ADONIS (CM1) - Mme LÉON (AESH) - Mme AMELINE (PS, MS) - Mme VASSELIN (CP-CE1).

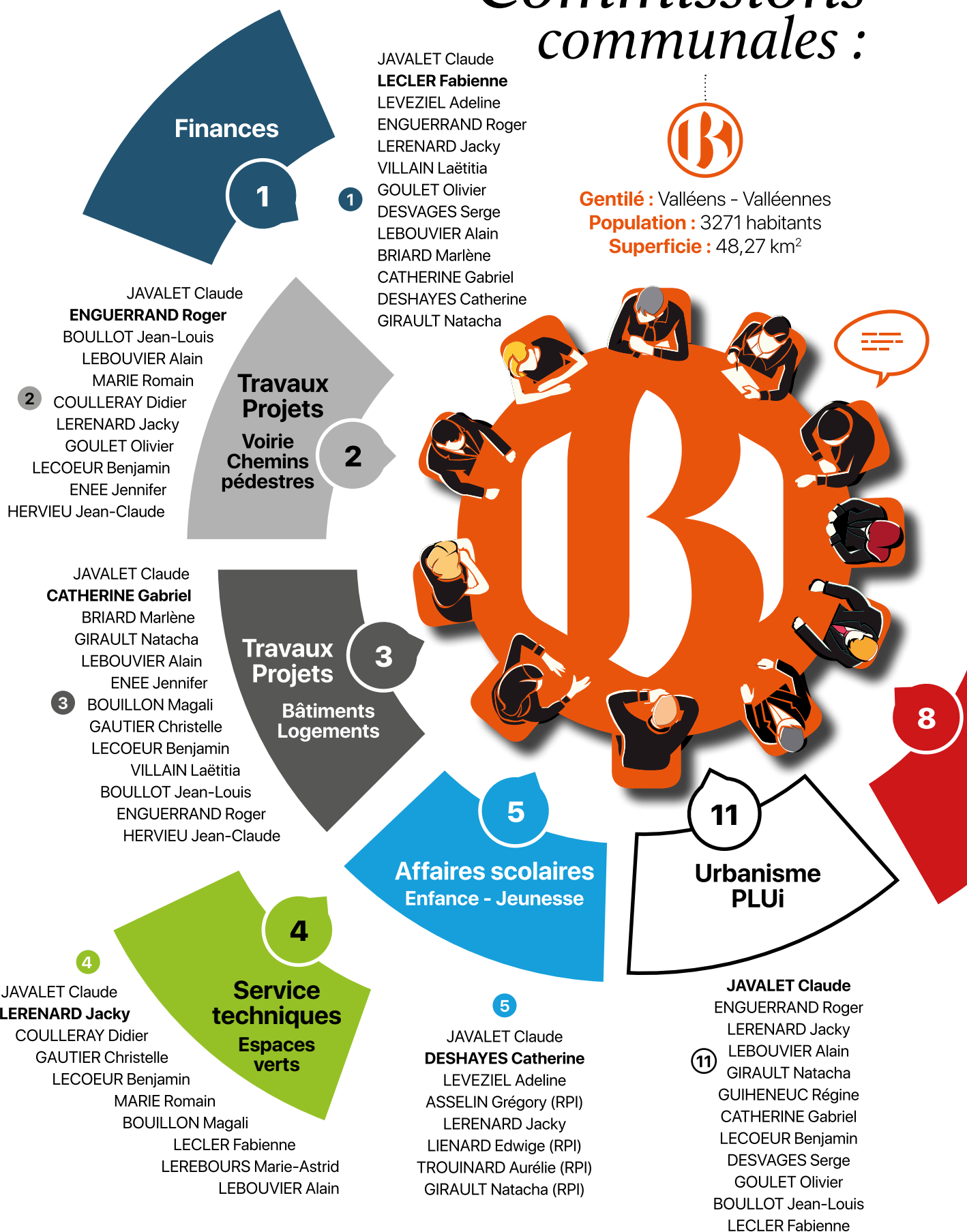
Commissions communales :



Gentilé : Valléens - Valléennes

Population : 3271 habitants

Superficie : 48,27 km²



6

JAVALET Claude

DESVAGES Serge

LEREBOURS Marie-Astrid

GIRAULT Natacha

GUIHENEUC Régine

LIENARD Edwige

LEVEZIEL Adeline

LERENARD Jacky

ENGUERRAND Roger

HOREL DELVILLE Chantal

Communication

6

**Représentant
Manche Numérique**

DESVAGES Serge

7

JAVALET Claude

LEBOUVIER Alain

GOULET Olivier

CATHERINE Gabriel

LEVEZIEL Adeline

LERENARD Jacky

DESHAYES Catherine

LECLER Fabienne

VILLAIN Laëtitia

DE FERRAUDY Frédéric

Animations

7

**Loisirs
Culture
Espace
Bourgvallées**

8

JAVALET Claude

CATHERINE Gabriel

LERENARD Jacky

LEBOUVIER Alain

LEREBOURS Marie-Astrid

ENEE Jennifer

GAUTIER Christelle

**Appel
d'offres**

9

CCAS

9

JAVALET Claude

GAUTIER Christelle

LEBOUVIER Alain

ENGUERRAND Roger

TROUINARD Aurélie

BOULLOT Jean-Louis

LIENARD Edwige

BOUILLON Magali

GUIHENEUC Régine

10

**Personnel
Communal**

10

JAVALET Claude

DESHAYES Catherine

LERENARD Jacky

CATHERINE Gabriel

LECLER Fabienne

**Conseillers Défense**

COULLERAY Didier

ENNÉE Jennifer



Infos

Pratiques...

Le siège de la commune nouvelle
de Bourgvallées se situe à la mairie
de Saint-Samson-de-Bonfossé :

Tél. : 02 33 55 71 99

mairie@bourgvallees.fr



4 rue des Écoliers
Saint-Samson-de-Bonfossé
50750 BOURGVALLÉES



Horaires Mairies

Gourfaleur :

le jeudi de 17h30 à 19h.

La Mancellière-sur-Vire :

le vendredi de 9h. à 12h30

Le Mesnil-Herman :

le jeudi de 17h30 à 19h.

Saint-Romphaire :

le mardi de 9h. à 12h.

et le jeudi de 17h. à 19h.

Saint-Samson-de-Bonfossé

le lundi au vendredi de 9h. à 12h.

et le lundi et jeudi de 14h. à 18h30

Soulles :

le jeudi de 16h. à 19h.



www.facebook.com/
Bourgvallées
Commune Nouvelle

Les conseillers communautaires à Saint-Lô Agglo

3 élus ont en charge
de représenter les habitants
de Bourgvallées au sein
de Saint-Lô Agglo :

JAVALET Claude

LECLER Fabienne

DESVAGES Serge

❖ BOURGVALLÉES INVESTIT ❖



Travaux & projets

La commune possède un patrimoine conséquent dû au regroupement des 6 communes.

De ce fait nous avons :
6 églises avec 8 cimetières,
6 salles des fêtes avec 4 salles annexes, 6 mairies, 23 bâtiments qui représentent 28 logements dont 20 sont loués actuellement, 1 en rénovation, et 7 en réflexion de leur devenir.

Nous avons également
2 boulangeries, 1 boucherie,
1 traiteur et 1 restaurant,
un cabinet médical (en cours d'extension),
1 agence postale,
2 groupes scolaires avec garderie, 2 cantines et 1 médiathèque.

Un atelier communal et divers bâtiments de stockage, d'anciens ateliers communaux et 1 presbytère.

Achèvement des travaux : extension du cabinet médical et de la salle multi-activités «Espace Bourgvallées» qui seront disponibles en fin d'année, début 2021.

Des travaux d'entretien et de rénovation ont été faits dans des logements, des églises ont également bénéficié de

travaux, (vitraux, maçonnerie, couverture pour 160 000 €), les écoles avec le remplacement des couvertures, l'isolation, remplacement de la chaudière par des pompes à chaleur, peinture dans les salles de classes.



ESPACE
Bourgvallées

Un budget conséquent...

L'ensemble d'achats, constructions et travaux d'entretien a représenté sur 2019-2020 **plus de 2 800 000 € d'investissement.**

Un audit des bâtiments, principalement les logements, sera réalisé par le cabinet d'architecte THINON/LENESLEY/MESNIL ECB/BELLANGER, cet audit nous aidera à prendre des décisions sur le devenir de certains bâtiments et pour déterminer les travaux pour l'amélioration des performances énergétiques.

Dans le cadre du Contrat de Pôle de Services la commission réfléchit sur le projet d'une nouvelle mairie, celle de Saint-Samson-de-Bonfossé n'étant plus adaptée à la commune nouvelle, elle permettra d'y regrouper l'agence postale, et de mettre à disposition des bureaux pour des permanences d'organismes extérieurs.



La mise en sécurité de la traversée du bourg de Saint-Samson-de-Bonfossé

est prévue en 2021 le montant des travaux approchent les 200000 €.

La maîtrise d'œuvre est confiée à LMO (Lainé Maître d'Œuvre - Cherbourg en Cotentin)



TRAVAUX en COURS ou RÉALISÉS

Chemins pédestres ou d'exploitation :	34 314 €
Voirie	50 682 €
Parkings :	
Cabinet médical	54 428 €
Espace Bourgvallées	98 532 €



● Salle multi-activités "Espace Bourgvallées"



OPAH / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de SAINT-LÔ AGGLO

Saint-Lô Agglo met en place une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur **toutes les communes de l'agglomération** pour les 5 années à venir. Cette OPAH a pour objectif de **garantir la qualité du parc privé, son accessibilité et sa performance énergétique** en mettant à profit les dispositifs de financement sur l'habitat.

Cette **opération est renforcée** par une opération de revitalisation du centre-ville de Saint-Lô (dans le cadre de l'opération Cœur de Ville) et une opération de revitalisation de 26 centres-bourgs avec des aides à la **réhabilitation de logements dégradés vacants depuis plus de 2 ans**. Il s'agit d'assurer une offre et un parcours résidentiel adaptés à la diversité des ménages et à leurs besoins sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo.

Depuis de nombreuses années, Saint-Lô Agglo mène une politique volontariste en matière d'amélioration de l'habitat du parc privé, notamment avec l'animation de plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat et la définition de son Programme Local de l'Habitat. Avec cette nouvelle OPAH, Saint-Lô Agglo poursuit son **engagement** en faveur de l'amélioration de la **qualité de vie** de tous ses

habitants, de **l'attractivité** de l'ensemble de son territoire, du **soutien à l'activité des entreprises locales du bâtiment**. Cette opération s'inscrit dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Saint-Lô Agglo et participe à la **réduction de l'impact écologique et économique des consommations énergétiques des logements**.

> **Contact :** (contact@cdhat.fr).

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Un travail de longue haleine redémarre : le PLUi au sein de Saint-Lô Agglomération. Il s'agit de dessiner l'avenir de Bourgvallées, densifier la population dans nos bourgs, réhabiliter les maisons vacantes, ou en construire d'autres.

La phase réglementaire

L'élaboration du PLUi entre dans sa 3^e étape, la phase réglementaire.

Il s'agit de traduire sous forme de règles les objectifs et orientations définis dans la loi et dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Ce sont ces règles qui s'appliqueront directement aux autorisations du droit du sol (permis de construire, déclaration préalable, etc.). C'est l'étape la plus complexe car il s'agit de concilier de nombreux enjeux parfois

contradictoires (patrimoine, paysage, environnement, etc.), mais aussi et surtout car les choix politiques, réalisés dans une visée d'intérêt général, ont un impact direct sur la propriété privée des personnes, et notamment le prix des terrains.

Cette phase réglementaire comprend plusieurs étapes qui aboutiront à **des documents opposables** :

Le règlement graphique ou zonage : quelle parcelle seront inscrites en zone U (urbaine), AU (à urbaniser), A (agricole) ou N (naturelle) ? Lesquelles seront réservées pour accueillir des projets spécifiques (équipements, etc.) ? Ces classements impliquent des droits à construire différents.

Les orientations d'aménagements et de programmation (OAP) : ce sont des projets où les élus définiront les grands principes d'aménagement, soit à l'échelle d'un secteur (par exemple un centre-bourg, un nouveau quartier, etc.), soit sur une thématique (la gestion des eaux pluviales, la valorisation du bocage, etc.).

Le règlement écrit : il vient en complément du zonage, définir plus précisément où l'on peut construire quoi (destination des constructions), comment le projet prend en compte son environnement (caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères - Exemple : hauteur des constructions, part du terrain à conserver en pleine terre, etc.) et comment le projet est raccordé aux équipements et réseaux.

> **Retrouvez l'intégralité de la démarche du PLUi sur <http://plui.saint-lo-agglo.fr/>**

❖ ÇA SE PASSE À BOURGVALLÉES... ❖



Livres en vadrouille

BOURGVALLÉES
La vitalité tranquille

SALON du Livre
2020



Fabien HUMBERT et Muriel HOUBERDON-HUMBERT nous racontent cette période des élections municipales de 2020 qui se sont déroulées dans un contexte inédit, les maires, élus de proximité et du quotidien, ont été en première ligne pour gérer la crise sanitaire.

Bourgvallées, une commune nouvelle du centre-Manche, illustre la vitalité du tissu socio-culturel des campagnes françaises. Issue de la fusion de quatre, puis six communes, elle possède un territoire avec une configuration spatiale très particulière.

A découvrir aux éditions :
H Edition H

HORAIRES D'OUVERTURE

MÉDIA THÈQUE



Médiathèque
arts mots nids
Bourgvallées

Mardi
16h30-18h30

Mercredi
14h-18h30

INSCRIPTIONS GRATUITES pour Petits et Grands

❖ ÇA SE PASSE À BOURGVALLÉES... ❖

Le confinement,
et vous ?

Pour Raymonde CULLERON - 80 ans à La Mancellière-sur-Vire, qui est seule depuis plusieurs années sans moyen de locomotion, le confinement se traduit par une vie rythmée avec le quotidien, maison, cuisine, jardin, volailles, les visites sont plus espacées *"... on arrive à s'y faire..."* ravitaillée par ses voisins et les livreurs habituels, les visites de la famille se font rares *"... en espérant que cela ne dure pas trop longtemps autrement, on ne se reverra plus."*

Maisons fleuries

Malgré la période de confinement 11 personnes ont bien voulu s'inscrire à ce concours. Nous les remercions vivement de cette participation dans ce contexte très particulier.

Catégorie : Corps de ferme

1^{er} ENGUERAND Nadine
"seule dans sa catégorie"

Catégorie : Maison avec jardin

1^{er} ROTTIER Nadine
2^e RIGAUT/GOHIER Noël et Christelle
3^e LAUNEY Ginette

Catégorie : Maison sans terrain

1^{er} DESHAYES Christiane
2^e LECLER Dominique
Bravo à tous.

Lutte collective
contre le frelon asiatique

Destruction de nids :
Bourgvallées : 72
Manche : 4528



Témoignages

Evelyne, le restaurant
«Au fil de l'eau»...



Le restaurant a été totalement fermé 2 semaines à partir du 13 mars. Comme beaucoup de gens habitant à la campagne, nous avons tout de même trouvé à nous occuper avec les extérieurs, et le rangement.

Début avril, nous avons réouvert partiellement, pour la vente à emporter une vingtaine de repas. Après le confinement, réouverture totale mais il a fallu supprimer des tables afin de répondre au mieux aux mesures de distanciation physique, l'activité a repris doucement. Mais avec la deuxième vague les clients sont autorisés à emporter leur commande en extérieur.

Germain LECŒUR ...



J'ai été opéré au CHU de Caen au mois d'avril pendant le confinement. Hospitalisé une semaine avec quelques frayeurs à cause de mon voisin de chambre, suspecté d'avoir le virus. Puis séjour de quatre semaines à Saint-Martin d'Aubigny, isolement pendant une semaine dans la chambre, puis activités physiques ensuite, masqué pendant deux semaines. Le temps m'a paru interminable, (... difficile de ne pas voir sa famille...). Mais c'est du passé !

Les Retraites
méritées...

Embauchée par Marcel BOULLOT en 1997 bienveillante et toujours disponible Madame LEDANOIS fut appréciée de tous, pendant 23 ans au service de l'école.

Bonne retraite Françoise !

Hubert SIMONNE...



Entré à la commune de Gourfaleur comme agent technique en avril 1986, très vite, il se révèle très efficace et discret en faisant face à toutes les tâches qui lui sont confiées à Gourfaleur comme à La Mancellière-sur-Vire. Claude MAISONNEUVE lui remis la médaille d'honneur Régionale Départementale et Communale le 21 février. Il a pris sa retraite le 1^{er} décembre.

